0851705S

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET

**8 RUE ALBERT CAMUS** 

85190 AIZENAY Tel: 0230322930

## ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement par Nécessité Absolue de Service

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15 Année scolaire: 2023-2024 Nombre de membres du CA: 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration Convoqué le : 09/10/2023 Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

## Libellé de la délibération :

## NAS:

Des concessions de logements par nécessité absolue de service sont accordées depuis la rentrée 2022 :

- Logement 1 : Proviseur à compter du 1er septembre 2022.
- Logement 3 : Encadrant entretien-maintenance-accueil à compter du 18 août 2022.
- Logement 3 : Encadrant entretier-maintenance-accden à compter du 19.
  Logement 4 : Proviseure-adjointe à compter du 1er septembre 2023.
  Logement 5 : agent d'accueil à compter du 18 août 2022.
  Logement 6 : Gestionnaire-Adjointe à compter du 1er septembre 2022.

24

24

Le Président du Conseil d'Administration demande au Conseil d'Administration la validation de la répartition des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service.

## Suffrages exprimés : Pour:

Résultats du vote

Contre: 0 Abstentions: 0 0 Blancs:

0 Nuls: